

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du

HONNORÉ ET PATRIOTE

PRIX  
de

JOURNAL,  
Rue Saint Jean n. 39.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fête, exceptés. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

L'ABONNEMENT  
3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 18. Bataille de Montreuil (France), par Napoléon (1814).

## FRANCE.

—La cour de cassation (chambre civile) vient de juger en dernier ressort un procès qui se rattache à une question fort importante pour notre commerce maritime. Cette question, avant d'arriver devant les tribunaux, avait soulevé de longs et vifs débats dans la Chambre, notamment dans la session de 1840.

En deux mots, voici les faits :  
La loi du 2 juillet 1836 portait la disposition suivante :

“ Les produits naturels, le sucre excepté, qui seront importés en droiture par des navires français des îles de la Sonde ou des parties de l'Asie ou de l'Australie situées au-delà des passages formés par les dites îles, obtiendront une remise du cinquième des droits d'entrées, tels qu'ils sont établis pour les provenances les plus favorisées autres que les colonies françaises.”

En rédigeant cette clause, le législateur ne s'était pas douté du parti qu'on pourrait tirer du texte même pour étayer le principe. Ce qu'il avait en vue, c'était évidemment d'encourager les grandes expéditions, les voyages au long cours dans les mers de la Chine et de la Cochinchine. Dans ce but il établissait une prime en faveur des navires qui reviendraient directement en France après avoir franchi les passages de la Sonde qui se trouvent à l'entrée de ces mers.

Mais quelques armateurs se sont prévalus de l'insuffisante définition contenue dans les termes de la loi; au lieu de dépasser le détroit de la Sonde, ce qu'ils faisaient avant l'existence de la prime, ils se contentaient de toucher à l'ouest ou au sud de Sumatra, à Padang, par exemple, et revenaient ensuite en France chargés de café pris dans cette partie de la colonie hollandaise, pour réclamer la faveur du droit que le législateur avait promis.

L'esprit de la loi était doublement faussé. D'une part la navigation au long cours, loin d'être encouragée, s'attachait au contraire, à se restreindre, puisque les îles de la Sonde, qu'il s'agissait de franchir, étaient devenues le terme extrême de presque tous les voyages. D'autre part, il arrivait que les cafés

hollandais pris à Padang jouissaient en France d'une faveur considérable, tandis que nos produits étaient traités par la Hollande avec un excessive rigueur, et que les cafés des autres pays, auxquels nous avions promis des avantages de tarif, se trouvaient dépossédés de notre marché par une concurrence que nous n'avions aucun motif, aucune intention de leur créer.

Le ministre du commerce de cette époque, alarmé des résultats tout-à-fait imprévus que donnait la loi du 2 juillet 1836, consulta le conseil supérieur du commerce, qui pensa que la remise des droits ne devait avoir lieu qu'en faveur des produits apportés en droiture des mers situées au nord des passages, et à l'exclusion des îles de la Sonde. Conformément à cet avis, une ordonnance fut rendue qui modifiait en ce sens la disposition primitive. Cette ordonnance porta la date du 2 septembre 1838.

Le procès jugé par la cour de cassation avait été intenté par des armateurs qui, regardant cette ordonnance comme *illégal*, n'avaient pas voulu s'y conformer. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette affaire; nous nous bornerons à constater que la cour de cassation n'a pas jugé l'ordonnance *illégal*, et nous croyons qu'elle a bien jugé. La loi du 27 décembre 1834 donnait sans contredit, au gouvernement, la faculté de modifier, sous régularisation ultérieure par les Chambres (et cette régularisation est parvenue), une mesure qui, dans l'application, avait si mal répondu au vœu du législateur. Mais il est bien entendu que cette décision judiciaire, qui donne gain de cause à l'administration des douanes sur un point si délicat, ne porte aucune atteinte au principe de la loi du 2 juillet 1835, principe excellent et qui, bien appliqué, peut devenir fécond pour notre commerce maritime. Aujourd'hui surtout, il importe qu'il soit maintenu. La Chine a cessé d'être fermée aux importations de l'Europe.

S'il est vrai, comme l'ont assuré les journaux anglais, et dit-on, lord Cowley lui-même à Paris; s'il est vrai que l'Angleterre, en traitant avec l'empereur du Céleste-Empire, n'ait entendu stipuler aucun avantage exclusif pour son commerce; s'il est vrai qu'elle se soit voulu faire constituer des ports francs, également accessibles à tout le monde, les cinq villes du littoral qui doivent être désormais exceptées du régime général de la Chine en matières de relations commerciales, nos armateurs peuvent et doivent chercher sur ces latitudes, jusqu'ici presque inexploitées, des débouchés importants pour nos produits nationaux. Dans le cas contraire, ils peuvent et doivent fréquenter encore ces mers lointaines. Pour avoir fait ça pa x avec l'Angleterre

l'empereur de la Chine ne s'est pas interdit de lier d'a rapports avec la France; et comme la France ne se propose pas d'emprisonner ses sujets, il n'a aucune raison pour qu'il nous en empêché de leur vendre et leur acheter des objets naturels et fabriqués. D'ailleurs, n'avons nous pas les Philippines à visiter et approvisionner? Et les Maldives? Et tout cet immense Archipel que de hardis navigateurs semblent avoir fait découvrir au village de leurs vaisseaux? Voilà les passages que la loi de 1836 a en vue pour ouvrir à notre commerce. Si la prime qu'elle accorde n'est pas suffisante nous n'en sommes pas à en réclamer une plus forte; car il importe à la France, à sa grandeur maritime, à sa prospérité manufacturière, à son influence politique, que son commerce, son pavillon et ses produits pénètrent sans restriction dans ces contrées que le nom de navilles et les produits de l'Angleterre.

—Les dons et legs faits, pendant l'année 1841, en faveur des pauvres et des hospices de Paris, s'élevèrent à 148,500 fr. en capital, à 616 fr. en rente, et en une maison évaluée 32,321 fr., ce qui présente un total en capital, la rente calculée à 5 0/0, de 191,631 fr.

—M. le maréchal ministre de la guerre, vient de nommer M. Courtois, colonel du génie en retraite, bibliothécaire de l'École polytechnique, en remplacement de M. Fourcy, décédé.

— Nous sommes dans les temps des procès et des révolutions. Après l'affaire Hourdequin, on nous annonce une autre qui, dans un ordre différent, appellera l'attention publique. Il s'agit des fameuses lettres de Grenoble, dont on a tant parlé pendant quelques semaines et d'éclaircissement relatif à cette sanglante époque de 1816. Ce procès sera débattu entre le général Donnadieu et M. Créteau-Joly. Le général va publier un mémoire à ce sujet, signé par MM. Jules Favre, Berryer et Marie. Nous ignorons encore où la cause sera discutée devant les tribunaux.

—Une affaire fort étrange fait en ce moment le sujet de toutes les conversations à Troyes. Il s'agit d'un mari qui, de la félicité de sa femme, avait parié 100 fr. qu'il ne parviendrait pas à la séduire. Une obligation nominative avait été contractée par lui, moyennant une contre-lettre dont il ne devait se dessaisir que s'il se reconnaissait convaincu. Le cas est arrivé, et il s'est dessaisi effectivement de la contre-lettre. Aujourd'hui le gagnant a coiné ses lettres pour elles et fait savoir les meubles de celui dont il a séduit la femme. Mais le perdant réclame et prétend faire annuler l'obligation, comme étant le résultat d'un pari sur choses ou sur la

## FEUILLETON.

### UN DIEU DE MES AMIS.

Les écrivains qui n'ont pas reçu du ciel le don de l'invention devraient habiter les villes maritimes. Lorsque le temps est favorable, une trentaine de navires arrivent à l'écrivain, les uns de l'Inde, les autres d'Amérique, et ils lui apportent une cargaison de romans et de feuilletons, francs de port à la douane, et qui vont, hélas! s'enfermer dans les archives de la chambre de commerce, si personne ne les accueille pour les livrer à la publicité. Un capitaine fait sa déclaration, en style de capitaine, et cette déclaration est une Iliade ou une Odyssée, beaucoup plus amusante qu'un poème épique. Le secrétaire de la chambre de commerce prend cette épopée, lui appose le sceau légal, et la livre au ver du carton. Pendant que cent écrivains, comme moi, se brient le front avec le poing pour en extraire un sujet absent, il y a des flottes marchandes qui débarquent à Marseille des tonneaux de sujets passés au vinaigre, et qui expirent sur le mole à côté d'une once triomphante d'indigo et de café. Car la nature est obligée, par sa profession, de s'inventer des aventures à tra-

vers les océans et les archipels lointains, et la nature invente bien, croyez-moi; elle prend plaisir à opérer des prodiges d'intrigue, pour amuser les veilles de ces pauvres marins qui lui font une cour assidue à la sueur de leur front; elle jette à la pointe de chaque vague une anecdote, comme une feuille de journal, afin qu'elle soit ramassée au vol par quelque insecte conteur. L'océan est une bibliothèque dans des rayons de soleil.

L'autre jour, je cherchais un sujet sur le bord de la mer, comme Balaou cherchait un rime dans son jardin, au temps heureux où les poètes cherchaient des rimes, et je ne trouvais que du sable ironique, pour sabler un manuscrit impossible à créer. La Providence m'envoya mon ami Louis Bergaz qui s'est promené toute sa vie de Marseille à Paris; la mappemonde est dans sa tête; si une comète venait à nous, Bergaz le recomposerait de souvenir; il a trois cent soixante-cinq anecdotes de rentes à donner à ses amis. Je lui exposai ma crise d'auteur stérile; il eut pitié de moi, et il mit les deux Indes à ma disposition, et l'Océan par dessus la marche; alors je choisissais dans son répertoire universel la première histoire qui me tomba sous la main; un volume in-8o! hélas! j'en fis un feuilleton.

Le trois mats l'Erable voguait vers Sumatra, venant

de l'île de France (année 1818), allant vendre des meubles de la rue Vivienne et du faubourg Saint-Antoine; aux nabales des îles de la Sonde, et demander en échange du café pour les indignités de Tortoni. La mer était d'un calme effrayant. La mer est une singulière chose! Son repos est aussi terrible que sa colère; c'est était donc une comme un miroir sous la quille de l'Erable. Les marins disaient: quel beau temps épouvantable! et ils rongeaient leurs pointes.

Le capitaine mit l'Erable en état de ration; c'est l'état de siège des vaisseaux. On avait épuisé les biscuits, les salaisons, les poutargues, les poules, les croutes de Moullet, les tablettes de chocolat, et les conserves de Colin, cette providence viable du marin affamé.

Le jour de l'Ascension arriva. Comment célébrer cette fête? On fouilla tous les recoins de l'Erable: disette et famine partent. Cependant le cuisinier, nègre de Madagascar, nommé Neptune, trouva un coq perché sur une vergue, et pleurant son halem dévoté, comme Mourad-Bey après la bataille des Pyramides. On pluma le coq, et l'équipage mit le couvert.

On se réjouissait à l'odeur de la broche, les passagers humaient la fumée au vol, et le capitaine faisait la sieste en attendant le dîner, trompant sa faim par le sommeil. Le lieutenant veillait autour de la cuisine,

— L'acte d'esquisse délicatesse et de haute municipalité qui rend à sa destination charitable le dernier débris de l'héritage des Comtes, a provoqué envers son noble et généreux auteur les manifestations les plus honorables. Mgr l'évêque de Nîmes, accompagné de MM. les curés de la ville, est allé remercier au nom des pauvres M. le général de Feuchères. Une salle de l'hospice portera le nom du général; nous apprenons à l'instant même que le conseil municipal a voté l'érection de son buste, en marbre, dans la grande salle des délibérations de l'Hôtel-de-ville, et a donné son nom au nouveau cours qui va joindre à l'esplanade l'embarcadere du chemin de fer de Nîmes à Montpellier. Le conseil ou corps doit remettre au général copie de la délibération. (G. du Bas-Languedoc.)

— La chambre des imprimeurs de Paris, composée de MM. Firmin Didot, Paul Renouard, Appert, Dantu, A. René, F. Malteste, Maulde, Ducessois et Belin-Leprieux, ayant reçu mission de la conférence de s'occuper de la question douanière franco-belge, s'est réuni lundi 14 novembre. Après avoir pris connaissance de l'adresse rédigée et signée le jour même par la librairie de Paris; la commission a déclaré adhérer complètement à cette adresse et a invité MM. les imprimeurs de Paris à y apposer leur signature.

— Le Propagateur de l'Aube raconte l'anecdote suivante, arrivée dimanche dernier à Troyes :

« Une querelle s'étant engagée aux troisièmes galeries, entre deux jeunes ouvriers qui voulaient occuper chacun la seule place qui fût restée vacante, le plus âgé des deux antagonistes contraignit l'autre à enjambrer une barrière. Soit méchanceté ou imprudence, au moment où ce jeune homme mettait le pied sur la barrière, l'autre le poussa si violemment, qu'il tomba à la renverse sur le bord de la galerie, et de là dans la salle; heurta les secondes, et disparut au milieu des banquettes de l'amphithéâtre, après avoir fait une chute d'environ cinq mètres.

« Au cri d'angoisses poussé par le malheureux, des employés du théâtre accoururent, croyant le relever brisé et sanglant; mais, sans le secours de personne, le jeune homme était déjà debout, sans avoir seulement une contusion. Aux premières questions qui lui furent faites, il répondit en fouillant dans sa poche. — Diable, c'est bien désagréable. — Sans doute, vous pouviez vous tuer. — Ah bah! il s'agit bien de ça! — Cependant... alors, de quoi vous plaignez-vous?

— C'est en tombant d'avoir perdu quatre sous. Passez-moi votre lumière que je le cherche.

« Le jeune homme le fit comme il le disait, avec autant de sang-froid que si l'accident dont il avait été victime eût été la chose la plus naturelle du monde. »

— Le fer brut produit dans toute l'Europe s'élève annuellement à 50 1/2 milliards de quintaux : la Grande-Bretagne, 20,632,000 quintaux; la France, 6,763,900; la Russie, y compris les provinces de l'Ural, 3,920,000; la Belgique, 2,017,250; l'Allemagne (pays de l'union des douanes), 2,550,762; l'Allemagne (pays qui ne font pas partie de l'union), 143,600; la monarchie autrichienne, 1,520,000; la Suède, 1,455,245. Etats italiens : Sardaigne, 245,000; Toscane,

120,000; Parme, 28,000; Modène et Naples, 15,000; Espagne, 252,000; Pologne, 184,000; Norvège, 107,420; Luxembourg, 80,000, la Suisse, 14,000; Portugal, 8,400. Le fer en barres tiré immédiatement des mines peut-être estimé à 238,565 quintaux.

— Ce matin, dès onze heures, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, est encore arrivé au ministère des affaires étrangères chargé de papiers. S. Exc. a eu une conférence fort longue avec M. Guizot.

— Voici quelques lignes extraites d'une lettre écrite par un officier de l'armée sous les ordres du général Pollock, qui se rend de Jellalabad à Caboul :

« Nos troupes, à mesure qu'elles avancent, ne laissent pas sur pied un seul arbre ni debout une seule maison. Les chevaux récoltent eux-mêmes les moissons dans les champs de blé, où ils font bonne chère. Il ne tiendra pas à nous que ce riche et beau pays ne devienne en peu de temps un désert sauvage. Nous trouvons des fruits de toute beauté en grande abondance, et nous n'en laissons pas un pour la population qui s'est refusé à notre approche. Il y a quelque chose de diabolique dans la mission infernale que nous sommes appelés à remplir.

Les Anglais, comme on voit, ont bonne grace à se plaindre de notre conduite en Algérie.

— On écrit de Paris, 8 novembre, à la Gazette d'Augustbourg :

« Vous avez annoncé que la querelle d'étiquette entre la France et la Russie était enfin arrangée. Je puis vous assurer de source certaine que les choses ne sont nullement arrivées à ce point, et qu'il n'y a même pas d'espoir que la Russie consente jamais à envoyer une ambassade à Paris, car elle a pris la résolution de supprimer sans exception tous les postes d'ambassadeur. »

#### Nouvelles d'Espagne par voie extraordinaire.

Madrid, 15 novembre.

« M. Olozaga a été nommé président de la chambre des députés à la majorité de 82 voix contre 41, obtenues par M. Acuna, l'ancien président, porté par le parti ministériel.

« M. Cortina a été nommé vice-président par 80 voix. »

Perpignan, 15 novembre.

« Une lettre de Barcelone, d'un officier de cavalerie; arrivée le 18, par ordonnance, à La Jonquièrre, porte : « Après un combat sanglant, nous avons été obligés d'évacuer la ville. Les habitants se sont emparés de l'artillerie; nous bivouaquons depuis deux jours au pied des remparts; la porte des Anges a été la première enlevée par la garde nationale; des femmes étaient armées de lances; des détachements de troupes de ligne occupent encore les Atarazanas, Montjuich, le port. On assure que l'insurrection a gagné Solsona et Lérida.

« Le 13 au soir, à Barcelone, trente ouvriers ont voulu introduire par une des portes, des pièces de vin sans payer les droits. Le peuple s'est joint à eux;

Quatre ans écoulés, Louis Bergaz dînait à la table d'hôte de la pension anglaise à Batavia. Il y avait, parmi les convives, deux savants et un philanthrope, commissionnés par divers gouvernements. Au dessert, le nom de Bergaz avait été prononcé à haute et intelligible voix, le plus âgé des savants, jusqu'à ce moment couché sur son assiette, releva vivement la tête et dit : Qui se nomme Bergaz, ici? — Moi, répondit mon ami. — Ah! c'est drôle! dit le savant, vous avez le même nom qu'un Dieu de Madagascar. — Il y a un dieu qui se nomme Bergaz? dit Bergaz en souriant. Bergaz, dit le savant, B. E. R. G. A. Z. — un faux dieu, sans doute? demanda, l'autre savant. — Cela va sans dire, remarqua le philanthrope.

Tous les convives, plus ou moins athées, comme tous les voyageurs indiens, lancèrent à mon ami Bergaz un oblique regard de dédain. Cet incident n'eut pas de suite. On acheta de dîner.

Le lendemain, à la même heure, le savant remit à Bergaz un numéro de l'Asiatique-Riview, et lui dit : Voici ce que j'ai écrit à Madagascar sur le dieu Bergaz, dans une lettre envoyée aux sociétés savantes de Londres et de Paris; vous pouvez garder cet exemplaire comme souvenir.

Bergaz remercia le savant et lut cet article.

« La population de Madagascar offre un mélange d'Africains, d'Arabes et de Madécasses; ces derniers peuplent en grande partie le royaume des Oras, qui est gouverné par une reine. Les Madécasses diffèrent de la race éthiopienne par des caractères

la garde a été désarmée, un soldat tué. Des renforts étant arrivés, deux personnes ont été arrêtées. Le rédacteur du *Republicain* a été mis en prison.

« Le 14, les ouvriers avaient quitté les ateliers, et parcouraient la ville. (Dix mille font partie de la garde nationale.)

« A cinq heures du soir, les abords de l'Hôtel-de-Ville étaient gardés par la garde nationale, qui refusa de se laisser remplacer par la troupe.

« Un régiment était en bataille sur la Rambla, avec six pièces de canon. Toutes les troupes étaient sous les armes.

« On s'attendait à une collision. Un officier avait été couché en joue par des gardes nationaux.

« Il n'était arrivé dans la journée du 16, à Figuières, ni voiture, ni voyageurs de Barcelone. Les portes étaient fermées. La cavalerie et l'infanterie en garnison à la Jonquièrre sont parties pour Barcelone. Les ordonnances se succèdent entre Barcelone et Figuières.

« Un homme, parti de Mataro, le 16 au matin, a raconté à Figuières qu'on ne savait rien de Barcelone où les portes étaient fermées; de Mataro on entendait la canonnade. »

PROVINCES RHENANES, 21 novembre. — On dit que le cabinet français a déjà reçu une réponse à la note qu'il avait fait remettre à Berlin, dans l'intérêt de plusieurs branches d'industrie française dont les produits, par suite de modifications apportées récemment par le congrès de Stuttgart au tarif du Zollverein, vont être soumis, à partir du 1er janvier, à des droits d'entrée beaucoup plus élevés que jusqu'ici. Il résulterait de cette réponse que cette mesure n'a été adoptée que comme répressaille, et qu'on est disposé à la modifier, si de son côté la France veut faire de pareilles concessions pour les articles d'exportation des états du Zollverein, notamment pour les fils de lin.

ALLEMAGNE. — Francfort, 25 novembre. — Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que M. de Metternich est rétabli de son indisposition, et qu'il a repris ses travaux ordinaires. La question de la Serbie fixe particulièrement l'attention de la diplomatie. L'Autriche doit non-seulement s'occuper de ses intérêts, mais encore de ceux de l'Allemagne.

(Gazette de Cologne.)

AUTRICHE. — On s'occupe beaucoup à Vienne des dissentiments qui se sont élevés entre le duc de Bordeaux et la duchesse d'Angoulême. Le duc de Bordeaux pense qu'il faut saisir le moment actuel, où les questionnements du droit de visite et de l'union douanière entre la France et la Belgique menacent, à ce qu'il suppose, de replacer le gouvernement de Louis-Philippe dans la position où il se trouvait en 1810. Mme la duchesse d'Angoulême soutient au contraire qu'il faut se garder d'agir trop tôt et de compromettre, par un débarquement prématuré dans le midi ou dans l'ouest de la France, les espérances fondées que l'on peut nourrir. Elle paraît être d'opinion d'attendre jusqu'à la mort de Louis-Philippe.

(Feuille allemande.)

physiques et moraux très particuliers. Ils sont doux, humains et hospitaliers, mais extrêmement belliqueux, parce que la guerre leur donne des esclaves. C'est à tort qu'on a prétendu que les Madécasses adorent le diable et qu'ils ont à Teintigue un arbre consacré à cette divinité. Les Madécasses n'ont qu'un temple; il est dédié au dieu Bergaz (BER source ou puits de chaldéen, et GAZ, lumière du madécasse); ils sont fort dévots à cette divinité et ils lui sacrifient un coq, comme les anciens Grecs à Esculape. Tant il est vrai que les superstitions et les langues sont liées entre elles par un chaînon mystérieux que les mers, les montagnes et les siècles n'ont jamais pu briser!

Cette dernière réflexion philosophique frappa mon ami Bergaz.

— Vous ne sautiez croire, dit le savant, combien ces rapprochements, découverts par nous au prix de tant de saignées, font faire de pas à la science! Qui se serait douté que le mot ber, le mot fondamental de la langue hébraïque fût arrivé d'Adam à Madagascar! Inclinez-nous devant ces mystères, et taisons-nous! Bergaz s'inclina et se tut.

Les soins du commerce firent bientôt oublier à Bergaz et l'article et le savant.

Neuf mois après cet incident vulgaire dans une vie indienne, Bergaz allait acheter du bois d'ébène au cap Sainte-Marie de Madagascar, lorsqu'une tempête força le vaisseau qu'il montait à relâcher à Sempai, sur le cote du royaume des Oras.

La suite à demain.

MERY

pour repousser toute tentative violente de la faim, mauvaise conseillère toujours : *Malesuada famas*.

Un cri de désespoir, un cri de négre morde par un serpent fit trembler la cuisine métallique, où le coq rôtissait. Neptune pallissant d'effroi sous l'ébène de son visage, sortit de l'officine; les mains crispées dans les touffes de ses cheveux crépus. L'équipage crut que le cuisinier avait mangé le coq par distraction et en détail, et qu'il demandait grâce pour l'inevitable exigence de son estomac. Hélas! le pauvre cuisinier n'avait pas commis ce crime! L'excès d'attention amène souvent le même résultat que la négligence dans le domaine des cuisiniers. Le coq était brûlé de la tête aux pieds, brûlé à l'état de charbon!

Oh! qu'il est terrible un accès de colère chauffée au soleil de l'équateur! Le lieutenant poussa le cri du tigre frustré de sa proie, saisissant un large couteau, il se précipita sur Neptune. Au même moment, le passager Louis Bergaz se jeta devant le négre, pour prêter le coup mortel. Le négre fut sauvé, mais Bergaz regat dans son avant-bras la pointe du fer, et le sang rouge bientôt le pont de l'*Erable*. Si les autres passagers n'eussent pas, à leur tour, retenu Bergaz, tout blessé qu'il était, il aurait lancé le lieutenant à la mer. Quant au pauvre Neptune, il tomba aux pieds de son sauveur, et mouilla ses pieds des larmes de la reconnaissance.

Après cette scène, les habitants de l'*Erable* se réunirent, et continuèrent de souffrir les horreurs de la faim jusqu'à Samatra.

MONTEVIDEO.

AVISA.

Frances 5e section necoter.

Frances apparteniten direnacq 5en sectionnari, guimitatiacq dira oro reuniceco fattarie gabe, posta Martin Casenabaren trinquetera, cailla San Gabriellen, illabete honnengiten den igande 19, hemeretei, egordico. behartusten mesuren harcera, reunionne hori arras imp r-tanta da esa oukhanen du audienza armariacq Gabe.

Avis aux Français de la 5e section.

Les Français appartenant à la 5e section, poste du jeu de Paume de Martin Cazenave, rue Saint-Gabriel, sont invités à s'y réunir tous, sans aucune exception, dimanche prochain, 19 du courant, à midi, pour y entendre le rapport de diverses mesures urgentes prises par son comité. Cette réunion est très importante et aura lieu sans armes.

Procès verbal de la réunion des Français résidant à Montevideo, qui a eu lieu chez madame Cavailon.

La séance a été ouverte, à six heures et demie par la lecture du rapport de la commission que le *Patriote Français* a publié dans son numéro du 15 courant. On s'est ensuite occupé de discuter et d'adopter différentes mesures générales relatives au service.

Après avoir répondu aux demandes et aux objections qui lui ont été faites, le président a invité les membres de la réunion à nommer une commission de neuf membres. Cette commission, installée dans chaque section, se réunira au local d'un de ses membres pour y arrêter les mesures de détail les plus convenables.

Neuf membres ont été élus à la majorité pour composer cette commission.

Le calme et la dignité ont présidé à cet acte solennel.

La séance a été levée à huit heures et demie.

Montevideo, le 15 février 1843.

(Sont les signatures des neuf membres.)

SECTION N° 4.

Procès-verbal de la séance du 16 février.

Art. 1er. La réunion du poste Cavailon prend le nom de comité de section n. 4, et le chef du poste celui de président du comité.

Art. 2. Le comité a résolu que chacun de nos membres porterait une écharpe tricolore au bras gauche pendant tout le temps qu'il serait de service.

Art. 3. Tant que durera le danger, deux membres du comité seront tenus de faire successivement six heures de service pendant lesquelles ils commanderont le poste. Le plus

jeune des deux membres qui seront de service prendra le commandement des hommes chargés d'aller secourir le domicile des Français qui viendrait à être attaqué, ou le poste qui demanderait du secours.

Art. 4. Quand les deux membres du service cesseront leurs fonctions, ils consigneront sur un journal ce qui aura été fait sous leurs ordres pendant le temps de leur service, et ils communiqueront à ceux qui viendront les relever les ordres à donner.

Art. 5. Il y aura en comité un livre-journal, M. le président à bien voulu se charger des fournitures de bureau.

Art. 6. Un membre du comité a offert 25 fusils pour être mis à la disposition du poste. Cette offre généreuse a été accueillie avec reconnaissance.

Art. 7. Un membre désigné à cet effet a été chargé de veiller à la confection des écharpes, des mâts et des boules pour les signaux du poste Cavailon.

Art. 8. Le comité adressera à M. le consul une pétition à l'effet d'obtenir des armes et des munitions pour la section n. 4, le tout aux frais du trésor de France, deux membres seront chargés de rédiger cette pétition.

Art. 9. Il a été déterminé que les présidents des comités se communiqueront leur travail et s'entendront sur les moyens à adopter pour surveiller les maisons des co-nationaux.

Art. 10. Une convocation générale des Français se faisant partie du comité et de la section aura lieu demain à deux heures de l'après-midi.

Les procès-verbal et le travail journalier du comité de la section n. 4, pourront être insérés dans les journaux de la capitale, moins les signatures.

Pétition adressée à M. le consul par le comité de la 4e section.

M. le Consul,

Le comité de la section n. 4 (maison Cavailon), nommé par suite des dispositions prises en comité spécial réunis à cet effet, a délibéré dans sa séance d'hier 16 du courant, de pourvoir à l'armement des individus de la dite section qui s'en trouvent dépourvus; en conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous soumettre une demande, tendant à ce que vous veuillez bien pourvoir aux moyens les plus convenables pour mettre à la disposition du comité, un nombre d'armes suffisant pour être distribuées à ceux qui en manquent totalement.

Les réunions indiquées d'abord pour la nomination des commissaires et des chefs qui devaient diriger et armer la population française, se montrent en général trop lentes, il nous semble, à remplir un devoir rendu plus impérieux aujourd'hui par l'apparition de l'ennemi: nous avons donc inséré avec satisfaction, le procès-verbal de la séance générale, et quelques correspondances tendant à aviver, et zèle qui ralentissent ou qui neutralisent des menées sourdes, perfides, antinationales qui nous sont bien connues. Que les vils intrigants, haut ou bas placés, qu'il nous serait facile de désigner à la plus juste et à la plus sévère des répressions, ou tout au moins à un mépris général, aussi accablant que mérité, se réjouissent que, malgré la force de nos convictions intimes, nous recussions devant une indiction, qui à tout autre, en semblable circonstance, paraîtrait une obligation instante, sacrée.

Les excellentes directions de la 4e section dont nous venons de publier les actes erront à la fois, nous aimons à l'espérer, un blâme sévère lancé à certaines apathies inexplicables, et un avertissement salutaire pour ceux qui ne rougissent point d'hésiter entre leur nationalité et un étranger menaçant, assassin. Nous devons ajouter que nous avons remarqué avec un plaisir indigne dans cette réunion un calme, une dignité de langage qui nous ont fait oublier tout ce que nos comices avaient autrefois de bruyant et de tumultueux grâce à notre irritabilité nationale, et c'est encore ici pour les sections restées inertes un noble exemple à imiter.

Mais après avoir ainsi parlé à nos compatriotes un langage qui, nous en avons la certitude, sera entendu, nous n'hésitons point à remonter à la source de cette gêne insupportable. Nous attaquerons le mal dans sa racine en déclarant, toutefois dès ce moment, que M. Pichon, notre consul, a trop fait déjà en faveur de la sûreté générale, quoique bien tard, pour qu'une suspicion ingrate puisse jusqu'à ce moment, s'attacher à ses actes.

Et c'est, dans des temps ordinaires et pour des faits insignifiants, un agent peut ériger sans qu'il soit permis de le juger avec rigueur; mais la presse destinée à l'éclairer dans ce cas, doit avant tout, lorsque ceux qu'elle est appelée à défendre, se trouvent dans la situation la plus perplexé, dans une position inouïe, élever la voix, afin que les intérêts généraux ne cessent point un instant d'être respectés.

Qu'a fait notre consul à ce dernier égard? s'est-il uni avec assez d'élan aux efforts de MM. Mandeville et Delarive? n'aurait-il point, même à son insu contrarié les intentions aussi généreuses que vaines de la diplomatie collective? Nous lisons la réponse à des événements que de sages prévisions seules et notre décision empêchent de se faire cruellement pressentir.

En quelques mots, cette convocation retardée en dépit d'avis répétés et d'embarras palpables; cette organisation, cet armement ajournés indéfiniment sous des prétextes puérils et malgré de franches démonstrations, n'exposent-elles point le consul au soupçon d'une coupable incurie? Et d'ailleurs, nous a-t-il été dit dans nos réunions que notre prise d'armes avait été consentie par le gouvernement Oriental? que celui-ci loin de se créer un précédent ou de s'alarmer de cet acte favoriserait au contraire par quelques mesures notre organisation régulière et définitive? que le commandant de la station française nous aiderait par un débarquement de nos marins ou quelque armement, dans une défense légitime? Rien de tout ceci, messieurs, et ceux d'entre vous qui, bien à tort, nous ont considéré comme poussés par certaines sympathies ou des tendances négatives, devront reconnaître sous peu de jours peut être que nous seuls nous avons plaidé pour l'avenir de nos relations et de notre commerce dans ce pays hospitalier et au milieu des déchirements qui nous affligent!

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur du *Patriote Français*.

Monsieur le rédacteur,

Comme le dit très bien le spirituel article publié aujourd'hui dans votre estimable journal, chacun a le droit d'exprimer son opinion, voici donc la mienne:

Le citoyen de tout pays doit son bras, son sang, sa vie au bien être et à la défense de sa patrie.



Quelle est en ce moment notre patrie à nous Français résidents à Montevideo la République de l'Uruguay? Sur son sol nous avons trouvé une généreuse hospitalité, les moyens de gagner notre vie et pour plusieurs une source de richesses. Quel est même celui d'entre nous qui peut répondre de revoir la France, cette patrie paternelle? C'est donc à cette seconde qui est pour nous une bonne mère que nous devons notre sang, notre vie.

La République de l'Uruguay est-elle menacée par un ennemi féroce ou les soldats de Rosas sont au Corrientes, Les Français qui l'habitent, sont-ils menacés dans leurs intérêts, dans leur vie? nous ne le savons que trop car nous avons aujourd'hui à pleurer plusieurs de nos frères, tombés sous le fer assassin d'Ortiz et de Rosas.

Et quand même nous serions certains d'être respectés par les ennemis, devrions nous rester dans l'inaction? non! car Ortiz reprenant le pouvoir secouera sa vieille haine contre les Français et entravera de toutes ses forces leur liberté, leur commerce. Que faut il donc faire, puisque de tous côtés nous avons à craindre? aider les Orientaux à l'empêcher d'entrer? c'est là le seul, le véritable moyen.

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce moment pour y arriver? rien, ou presque rien. Dès que Montevideo fut menacé d'une invasion, les résidents français n'auraient dû se lever en masse, prendre les armes, former des corps et cela sans craindre de perdre leur qualité de Français, comme on l'a maladroitement fait entendre, car ce ne serait point preuve du service d'une nation étrangère, mais repousser une agression qui nous menaçait. Et sans aller chercher des armes dans les poches de M. le Consul, on en aurait trouvé de la manière indiquée par l'article inséré aujourd'hui et dont j'ai parlé plus haut.

C'est la l'opinion générale, je puis d'ailleurs avoir tort, et je souhaierais dans ce cas que la suite des événements ne vint pas me donner raison.

Recevez, monsieur, etc. D. R. Montevideo 17 février 1843.

Versos hechos y presentados por un Oriental al Sr. Almirante Le-Blanc, con motivo de haber cantado unas Señoras del país el himno LA MARXILLERA.

Cet hymne des combats, ce chant de la victoire  
Qui mena les Français au triomphe, à la gloire;  
Par la voix de Caluire aujourd'hui répété  
Rallume dans nos cœurs le feu de liberté.  
D'un beau charme, Antoinette, animant sa musique  
Perte dans nos esprits une flamme électrique;  
L'âme s'en rejouit, et chacun désormais,  
S'il n'était Oriental, voudrait être Français.  
Ce beau chant de victoire annonce la ruine  
Du monstre qui mugit sur la rive argentine,  
Exhalant son venin, ce serpent aux aboies  
C'est en vain qu'il insulte au plus noble des rois:  
D'un impuissant courroux méprisons la rancune,  
C'est le chien enragé aboyant à la lune.

AVIS TRES IMPORTANT.

Les artisans, journaliers et les ouvriers de toutes professions qui ne sont pas occupés en ce moment peuvent se présenter au Jeu de Paume de M. Valantin, grande rue du Marché ou de Maldonado, qui sera surmonté d'un drapeau français, le lundi 20 du courant, à deux heures très précises de l'après-midi, et là, ils trouveront les ressources que peuvent leur tendre nécessaires les circonstances actuelles.

L. D.

AVISO IMPORTANTISIMO.

Los artesanos, jornaleros u oficiales de cualquier profesion quienes no tienen ocupacion hoy dia, pueden presentarse en la cancha u trinquete de Valentin, en la Calle Grande de Maldonado, donde estara puesta la bandera Francesa, el Lunes 20 del corriente Febrero, a las dos de la tarde en punto, y alli encontraran los recursos que les hagan precisos las circunstancias actuales.

L. D.

MOUVEMENT DU PORT DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 15 février.

Gelfe, 1 novembre, barque Suédoise, Siven, 230-ton. cap. Carlos Marelins, à ordre avec bois de constructions et fers.

Buenos-Ayres, 15 février, goelette Sarde, Aurora 42 tx. cap. Ant. Chiguero à D. G Anella, au lest.

Liverpool, 2 janvier, brick goelette anglaise, Despach, 138 tx. cap. M. de Gruchy, à Kemsly et comp. avec chargement général.

Buenos-Ayres, brick sarde de guerre Eridano.

JUAN CERRADO REGISTRO—Dia 13

Bergantin sardo Dos de Julio, con destino à Genova con 600 cueros vacunos salados, 3200 secos, 30 fardos lana, 1000 aspas, 8 cajones nappes.

Bergantin ingles Flare, con destino à Inglaterra con 112 cascos de grasa, 6506 cueros vacunos salados, 790 dichos de becerro, 43 cueros de potrillo, 290 cueros de bagual, 11000 aspas.

NAVIRES EN PARTANCES.

Pour Gènes.

Brick goelette sarde, le Deux de Juillet, à Capurro.

Pour Malouines.

Barque américaine, Isabelle, à Lafon, Buenos-Ayres, brick anglais Zaleika, à Andresou Macfarlane.

Angleterre, goelette hollandaise Plata.

Londre, barque anglaise Chandor, à Macfarlane.

Londre, barque anglaise Cléo.

AVIS DIVERS.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

Au drapeau français.

Le sieur Mathieu à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de LIQUEURS ET DE RA-FRAICHISSEMENTS à l'instat de Bordeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille; et d'excellent vin ordinaire à 4 vitreins la quart, RUE SAINT-SEBASTIEN, n. 4, vis-à-vis M. le vice-président.

M. Roiffe, instituteur, désireait trouver un appartement composé de plusieurs pièces avec une cour. S'adresser à sa maison d'éducation, vis à l'ancienne poste, rue du Porton, où a cette imprimerie.

A LOUER.—Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n. 39.

A VENDRE.—Un billard supérieur et à très bon marché. S'adresser chez Mr. Sénateur Rouillier, près du marché.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste, étant parti de Montevideo, M. Roiffe demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffe prévient les pères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-journée.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures l'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU-CAPE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propreté et de l'exactitude de service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruhs à l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien connue, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grands mats, mats de mine, huniers, perroquets, arimon, hunes, rames, an-pacts, et généralement tous les agrès nécessaires dans cette partie.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servies avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San Benito n. 22, se vendent, à dater du 1er janvier 1843, les articles suivants:

Les BELL 25 BOUGIES de l'URUGUAY, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPERIEUR DU CERRRO, à 8 piastres le quintal, la CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Corro, se vendra mesurée à des prix très modérés.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruhs tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su toneleria bien nombrada en la calle San-Miguel n. 60 una fabrica de bombas de todas clases y tambien motones de amante y asarajo de patente, con sus cortos, ponderantes roldanas, idem chicos y grandes y tambien or-dinarios de todas clases tiene tambien un surtido completo de palas mayores, de mesano, trinquete, masteleros de gavia, de juanete etc., re nos, palanca, roldanas de patente, p-pas para agua, etc. etc.

Las personas que quisieren honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gère le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores.

Aviz aux pères de famille qui viennent de la campagne. Ceux qui n'ont pas le moyen de payer un loyer, peuvent venir à la fabrique de meubles de la rue San-Louis, même cuadro que San Francisco; il y a là des chambres gratis pour trois familles.

Le capitaine du trois-mâts barque française, Ducodré, prie mesieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San Benito 20, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant sis rue San-Carlos en face la pavillon français. On a été la chef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Srs. Estevan Ritu y D. Pedro Parterio en la casa del Sr. De Manuel Lima, manzana núm. 5. (bueno vista) habiendo cesado de comun acuerdo y amistosamente, las personas que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Ritu que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las ditas y recibir los créditos.

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 vitreins.—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

Navires en Charge.

Pour le Harre: passagers seulement.

Le trois-mâts barque française, Louise Marie, cap. Magendre, touchera de retour de Buenos-Ayres, le 10 février prochain, et pourra prendre quelques passagers à son bord, qui seront bien traités et logés parfaitement dans sa vaste chambre.

S'adresser pour traiter à son consignataire, Aymes frères rue de los Pescadores, 62.

Pour Sainte-Catherine et Rio-Junciro.

Brick b'é-tien, Felunia, prendra chargement et passagers à des prix modérés.

Pour traiter, s'adresser à D. Manuel de Costa, ou au capitaine à son bord.

PARA BUENOS-AIRES.

La hermosa barca francesa Ducodré, su con. Mr. Laplume, saldrá para dicho destino el sábado próximo-adulto flete y pasajeros en la cámara y en el entrepuente, las personas que quieran tratar para una ó otra cosa pueden dirigirse a su consignatario D. P. Duplessis, Calle de San Benito, núm. 30.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.

Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant, Jh REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.